

MAIRIE DE VIGOUX
12 rue de la République
36170 VIGOUX

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL
12 OCTOBRE 2009

*Affiché en exécution de l'article L 2121-25
Du Code général des Collectivités territoriales.*

DECISION MODIFICATIVE : le conseil municipal approuve la décision modificative qui s'équilibre à 2 400 € en fonctionnement et à 31 526 € en investissement.

**ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS A
LA TAXE D'HABITATION**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de cinq ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale et celle revenant éventuellement aux EPCI sans fiscalité propre, les logements vacants depuis plus de 5 ans.

TRAVAUX A L'EGLISE : début 10 nov. fin 10 décembre

MAISONS DES ASSOCIATIONS : permis de construire fin novembre, présentation du projet 15 novembre, consultations de entreprises février 2010, début des travaux juin 2010.

Aménagement intérieur, changer les fenêtres et la porte (PVC gris), accès handicapés crépi, enduit complet avec sous bassement pierres apparentes.

Téléthon : marche le 25 octobre et repas arrivée le 06 décembre.

Information sur les puits